



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 août 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (pour la période allant du 27 janvier au 20 août 2007)

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1745 (2007) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) jusqu'au 26 février 2008 et m'a prié de le tenir régulièrement informé de la situation sur le terrain. Il décrit les principaux faits nouveaux intervenus au Timor-Leste et l'exécution du mandat de la Mission depuis mon rapport du 1^{er} février 2007 (S/2007/50).

2. Au 20 août 2007, les effectifs de la composante civile de la MINUT s'établissaient comme suit : 321 fonctionnaires recrutés sur le plan international (113 femmes), 824 agents recrutés sur le plan national (140 femmes) et 1 635 policiers (94 femmes), ainsi que 34 officiers de liaison et officiers d'état-major (1 femme). Mon Représentant spécial, Atul Khare, a continué de diriger la Mission et d'assurer la coordination avec l'ensemble des acteurs du système des Nations Unies. Il a été assisté par deux représentants spéciaux adjoints, l'un pour l'appui au secteur de la sécurité et l'état de droit, Eric Tan Huck Gim, et l'autre pour l'appui à la gouvernance, le développement et la coordination de l'aide humanitaire, Finn Reske-Nielsen.

II. Évolution de la situation politique depuis février 2007

A. Appui au dialogue et à la réconciliation

3. Caractérisées par une très forte participation de 80 à 82 % (47 ou 48 % de femmes), des conditions de sécurité généralement calmes et des résultats largement acceptés par tous les acteurs politiques, les trois séries d'élections achevées en juin au Timor-Leste ont démontré que le dialogue et la réconciliation avaient considérablement progressé depuis la crise survenue en avril et mai 2006. Au cours du processus électoral, chaque fois que des divergences surgissaient entre les candidats ou les partis, comme au sujet de la date des élections parlementaires ou de l'utilisation d'emblèmes de partis sur le bulletin de vote pour l'élection présidentielle, elles étaient réglées par voie de dialogue et dans les limites de cadres juridiques établis. À la suite de ces élections, l'ancien Premier Ministre José Ramos-



Horta a prêté serment en tant que nouveau Président le 20 mai, succédant à Kay Rala Xanana Gusmão, et le nouveau Parlement de 65 membres est entré en fonctions le 30 juillet, avec 7 des 14 partis/coalitions y siégeant : Frente Revolucionária de Timor-Leste Independente (FRETILIN) (21 sièges), Congresso Nacional de Reconstrução de Timor-Leste (CNRT) (18 sièges), Associação Social Democrática Timorence/Partido Sosial Democratico (ASDT/PSD) (11 sièges), Partido Democratico (PD) (8 sièges), Partido Unidade Nacional (PUN) (3 sièges), Partido Unidade Nacional Democrática da Resistência Timorese (UNDERTIM) (2 sièges) et Klibur Oan Timor Asuwain/Partido Povo Timor (KOTA/PPT) (2 sièges).

4. Aucun parti n'ayant obtenu la majorité absolue des sièges, la formation d'un nouveau gouvernement était un défi redoutable. Tant le FRETILIN que l'Alliance pour une majorité présidentielle (AMP), formée après les élections et comprenant le CNRT, l'ASDT/PSD et le PD, ont interprété les articles pertinents de la Constitution comme leur donnant le droit de nommer le Premier Ministre. Plusieurs semaines après les élections du 30 juin, le Président Ramos-Horta a tenu une série de consultations et exhorté les deux parties à s'entendre sur un gouvernement associant tous les acteurs en présence. Le 30 juillet, le nouveau Parlement a élu son président, désigné par l'AMP; les autres membres du Bureau, également désignés par l'AMP, ont été élus le lendemain. Le 6 août, le Président Ramos-Horta a invité l'AMP à former le nouveau gouvernement. Le 8 août, le Président du CNRT, Xanana Gusmão, proposé par l'AMP, a été investi comme Premier Ministre, avec 10 ministres (2 femmes) et 14 vice-ministres et secrétaires d'État. Dans une déclaration au Parlement en date du 7 août, le FRETILIN a annoncé qu'il considérait que l'AMP n'avait aucune base juridique et était anticonstitutionnelle et que, par conséquent, il n'acceptait pas la décision du Président. Ses membres ont également annoncé qu'ils suspendraient temporairement leur participation au Parlement afin d'expliquer leur position à leur électorat. Toutefois, ils ont à présent repris leur participation au Parlement.

5. Les partis politiques sont convenus en principe de la nécessité de modérer les déclarations politiques au cours de la campagne et, de plus en plus, ils ont présenté des programmes et politiques pour attirer les électeurs, en dépit des critiques restées vives entre les partis rivaux. Lorsque des questions conflictuelles se posaient, la direction de la MINUT contribuait à leur trouver une solution acceptable pour tous, comme lors du compromis obtenu en ce qui concerne la date des élections parlementaires. Le Comité de coordination de haut niveau s'est réuni régulièrement afin de coordonner, ainsi qu'il en est chargé, les activités de la MINUT et du Gouvernement, et il s'est révélé être une instance précieuse pour la collaboration et la réalisation de consensus. Tout au long de la période électorale, les membres du Comité ont tenu des discussions constructives sur divers aspects des élections et sont parvenus à un consensus sur les moyens d'améliorer le processus, notamment les modifications à apporter à la loi électorale, l'adoption d'un accord entre les partis politiques et de divers codes de conduite ainsi qu'un rôle constructif pour l'opposition après les élections.

6. Mon Représentant spécial a également régulièrement tenu, avec les partis politiques, des réunions communes qui leur ont offert des occasions de dialogue avec la MINUT ainsi qu'entre eux. D'autres partenaires internationaux ont offert leur soutien pour le dialogue et des initiatives électorales, notamment le Club de Paris, la Global Leadership Foundation et des délégations d'observateurs électoraux

de haut niveau de l’Afrique du Sud, de l’Australie, du Brésil, de l’Indonésie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de l’Union européenne et de la Communauté des pays de langue portugaise.

7. La MINUT a facilité entre les partis politiques un accord national qui a été signé le 25 mai par l’ensemble des partis politiques enregistrés, avant le début de la campagne pour les élections parlementaires, de même qu’un code de conduite formulé par la Commission électorale nationale. Le Code de conduite avait essentiellement trait au comportement des candidats et des partis au cours de la campagne électorale, tandis que l’accord complémentaire consistait en l’engagement de condamner toutes les formes de violence, de se conformer aux principes de bonne gouvernance et de garantir à l’opposition un rôle significatif au Parlement après les élections. Au cours du processus électoral, les réunions régulièrement tenues entre la MINUT et les partis politiques ont constitué une importante instance pour débattre des questions liées aux élections. Ces réunions se poursuivront, y compris avec les partis politiques qui n’ont pas obtenu de siège au Parlement mais qui ont eu ensemble environ 10 % des voix. La MINUT a également facilité les accords politiques et les dialogues communautaires au niveau du district, dans des districts spécifiques où se posaient des problèmes de sécurité. En outre, de nombreuses initiatives de dialogue ont vu le jour dans les communautés qui avaient connu des problèmes de sécurité au cours du processus électoral, ce qui dénote le désir du peuple timorais de régler les conflits de façon pacifique. La MINUT appuie l’initiative du Président Ramos-Horta tendant à créer une structure de dialogue national permanent mené par les communautés, et des efforts sont en cours pour relancer le programme de dialogue communautaire *Simu Malu* dirigé par le Gouvernement (« s’accueillir les uns les autres »).

8. L’impact positif global des efforts tendant à rapprocher les forces politiques divergentes du Timor-Leste, engendré d’abord par la classe politique elle-même et facilité en partie par mon Représentant spécial, prouve la ferme volonté des dirigeants politiques et de la société civile de dépasser les clivages que le pays a connus en 2006. Toutefois, avec la persistance des divisions politiques auxquelles sont confrontés le nouveau Parlement et le Gouvernement à ce stade crucial, il semble que, bien qu’ils gagnent en vigueur, les processus et la culture démocratiques doivent encore être entretenus et soutenus.

9. Tout en représentant une étape fondamentale de la consolidation de la démocratie, les élections n’en sont que l’une des premières phases. Si elles ont rapproché les dirigeants politiques pour les canaliser dans des processus sanctionnés par la démocratie, il n’en demeure pas moins que l’annonce de la composition du nouveau gouvernement a déclenché des troubles publics, qui ont débouché sur d’importants dommages matériels sans aucune perte en vies humaines. De plus, le nouveau gouvernement, le Parlement et le Président seront confrontés à toute une gamme de questions complexes qui embarrasseraient même des parlementaires et ministres siégeant au sein d’institutions solides aux normes et traditions bien établies. Le pays a besoin d’une assistance pour constituer la capacité nécessaire d’aller de l’avant en partant des acquis réalisés jusqu’ici en matière de sécurité et de démocratie. Bon nombre des problèmes tenant à la crise de 2006 sont encore irrésolus, comme par exemple les divisions apparentes ou réelles entre les gens de l’est et les gens de l’ouest, les plaintes de « pétitionnaires » des Forces armées timoraises au nombre de près de 600 (voir S/2006/628, par. 3), la violence des bandes de jeunes et le problème des personnes déplacées. Tout cela est indissociable

des graves problèmes économiques et sociaux que rencontre le Timor-Leste en tant que pays figurant parmi les moins avancés. Le Gouvernement aura à mener un subtil équilibre face aux problèmes immédiats découlant de la crise survenue l'année dernière et à la nécessité de garantir la sécurité publique et de faire en sorte de mettre en place des programmes socioéconomiques efficaces pour s'attaquer aux problèmes à long terme tels que la pauvreté et son cortège de privations.

B. Appui au processus électoral

10. Au cours de la période considérée, les autorités timoraises ont mené avec succès les processus juridiques, opérationnels et logistiques nécessaires pour les élections. C'est le Secrétariat technique de l'administration électorale, qui s'est acquitté de ces responsabilités, bénéficiant de l'appui de plus de 160 Volontaires des Nations Unies se trouvant dans tout le pays. Le Secrétariat technique a procédé à deux mises à jour de ses listes électorales et organisé deux tours d'élections présidentielles le 9 avril et le 9 mai, ainsi que les élections parlementaires du 30 juin. Chacune de ces élections a nécessité l'exécution dans chaque village de programmes d'éducation des électeurs, la formation de plus de 4 000 assesseurs, et la mise en œuvre dans le pays tout entier d'un plan de soutien logistique pour la distribution et la récupération du matériel électoral sensible. La MINUT a également fourni des conseils juridiques et un appui essentiels pour la rédaction de règlements électoraux ainsi que de procédures et de codes de conduite pour les élections. L'assistance fournie par la Mission a permis au Secrétariat technique d'achever la mise à jour des listes électorales et de délivrer plus de 10 000 pièces d'identité au personnel électoral, aux agents des partis et aux observateurs.

11. L'appui de la MINUT a été essentiel à l'exécution par la Commission électorale nationale de son mandat consistant à superviser le processus électoral, ce à peine six mois après sa constitution en janvier 2007 et avec un personnel limité recruté sur le plan national. La Commission électorale nationale a envoyé quatre agents, renforcés par trois Volontaires des Nations Unies, dans chacun des districts du Timor-Leste afin de superviser le travail du Secrétariat technique. Les conseillers de la MINUT ont également fourni des avis juridiques à la Commission électorale nationale sur les meilleures pratiques législatives, analysé les plaintes et formulé des recommandations y relatives, rédigé les normes et procédures internes, préparé des avis juridiques sur diverses questions liées aux élections et dispensé des conseils lors des réunions avec les commissaires auxquelles des décisions étaient prises. La Mission continue de donner des conseils quant à la constitution des archives de la Commission électorale nationale et au renforcement des capacités pour le court et le moyen terme.

12. La MINUT a fourni un soutien logistique durant diverses étapes du processus électoral, y compris aux responsables des élections pour des voyages en Indonésie où ils ont supervisé la production de divers bulletins de vote. Elle a également aidé l'ensemble des partis politiques à se rendre jusqu'au district isolé d'Oecussi pour leur permettre de mener campagne. Le Gouvernement a réalisé la distribution et la récupération du matériel électoral au moyen d'un important soutien de la MINUT, notamment des rotations de véhicules et d'hélicoptères vers les zones inaccessibles. Un appui supplémentaire a été apporté par les forces internationales de sécurité déployées au Timor-Leste par l'Australie et la Nouvelle-Zélande. C'est pourquoi, l'ensemble des 504 bureaux de vote lors de l'élection présidentielle et des 520

bureaux de vote lors des élections parlementaires ont pu ouvrir à l'heure, sauf trois d'entre eux situés dans des emplacements éloignés, isolés par des pluies diluviennes au cours des élections parlementaires, et ces bureaux ont ouvert avec quelques heures de retard. Comme demandé par les autorités timoraises, la MINUT a assuré l'intégrité du processus électoral, sa police ayant continuellement accompagné les urnes depuis leur livraison au Timor-Leste jusqu'au décompte final des bulletins et à l'établissement des résultats. Les agents des partis ont également été autorisés à accompagner les urnes au cours du transport, ce qui a contribué à la transparence du processus et à l'acceptation des résultats.

13. Parallèlement à ces processus, la MINUT s'est efforcée par ses bons offices de faire en sorte que les élections soient participatives, constructives et non violentes. L'accord entre les partis politiques et le code de conduite formulé par la Commission électorale nationale ainsi que les discussions qui ont débouché sur leur adoption ont grandement contribué à réduire au minimum les troubles politiques au cours de la période électorale. La MINUT et les organismes des Nations Unies ont soutenu plusieurs initiatives tendant à envisager les élections dans un esprit d'ouverture. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont adapté aux électrices des éléments du programme d'éducation des électeurs. Grâce au soutien d'UNIFEM, une ONG féminine timoraise a contrôlé les programmes des partis politiques pour évaluer leur attachement aux droits des femmes et à l'égalité des sexes, et a offert son soutien aux femmes militant dans les partis, ce qui a entraîné la signature d'un programme politique des femmes par 12 d'entre elles. Une femme figurait parmi les huit candidats à l'élection présidentielle et l'un des 16 partis en lice lors des élections parlementaires était dirigé par une femme et il a remporté trois sièges. Dix-huit des 65 parlementaires élus sont des femmes. Le PNUD a veillé à une coopération étroite avec les organisations de la société civile en vue de promouvoir une large participation des citoyens. Des centres de documentation conçus pour les partis politiques ont été ouverts à Baucau, Maliana, Oecussi et Dili et environ 2 000 membres des partis en ont profité et en ont fait l'éloge comme étant un mécanisme de soutien important; une formation a également été dispensée. De surcroît, le PNUD prête assistance à 2 250 observateurs nationaux et à 500 observateurs internationaux en organisant des séances d'information et en apportant un soutien logistique.

14. L'Équipe indépendante de certification du processus électoral (voir S/2007/50, par. 17) a effectué huit visites au Timor-Leste durant les diverses élections et formulé un certain nombre d'observations dans ses rapports rendus publics. Conformément aux recommandations de l'Équipe, la MINUT a proposé à la loi électorale un certain nombre de modifications, dont plusieurs ont été adoptées par le Parlement. Dans son rapport final, l'Équipe a conclu que la majorité des objectifs de l'opération de certification étaient soit pleinement soit partiellement atteints. Là où les objectifs étaient considérés comme non atteints, elle a formulé des recommandations pour améliorer la conduite des élections futures, y compris des mesures visant à garantir l'indépendance des autorités électorales et la consolidation du cadre juridique. Ce travail sera poursuivi par la MINUT dans le cadre du soutien constant qu'elle apporte en matière électorale, notamment au Secrétariat technique de l'administration électorale et à la Commission électorale nationale.

III. Rétablissement et maintien de la sécurité publique

A. Situation en matière de sécurité

15. Tout au long de la période électorale critique, la police de la MINUT a accordé la priorité à la mission qui lui a été confiée d'assurer à titre provisoire le maintien de l'ordre. Ses effectifs ont été portés de 1 318 policiers le 1^{er} février à 1 641 à la fin juillet, 991 d'entre eux (y compris une unité de police constituée malaisienne de 140 policiers et une portugaise en comptant 210) étant déployés à Dili et 633 dans les autres districts (y compris une unité de police constituée bangladaise de 142 policiers à Baucau et une pakistanaise de 140 policiers à Bobonaro).

16. Le renforcement de la présence de la police de la MINUT, parallèlement à une plus grande visibilité de la Police nationale timoraise et des forces de sécurité internationales, a contribué de façon déterminante à réduire le nombre des incidents dans l'ensemble du pays. L'amélioration de la capacité de réaction de la police et l'effet dissuasif de cette présence renforcée sur les auteurs de troubles potentiels ont aussi joué un rôle. Dili est resté le district le plus problématique, mais des incidents violents ont également éclaté dans les districts de Viqueque, Ermera et Bobonaro durant la période électorale. Des flambées de violence sporadiques ont été provoquées par une pénurie de riz dans la deuxième moitié de février et par les tentatives faites par les forces de sécurité internationales pour appréhender le commandant fugitif et déserteur de la police militaire des Forces armées timoraises, Alfredo Reinado, au début du mois de mars (voir S/2007/50, par. 10). Une autre brusque recrudescence des violences a eu lieu à l'annonce du nouveau gouvernement, le 6 août. Globalement, toutefois, la sécurité s'est sensiblement améliorée, notamment à Dili. L'incidence des délits graves (meurtres, vols, enlèvements et viols) a continué de diminuer, tombant de 29 cas par mois durant la dernière période considérée à 9 environ au cours de la période actuelle.

17. La pénurie de riz qui a provoqué des violences à Dili en février était due à la conjugaison d'une mauvaise récolte et de retards dans l'arrivée des importations. Certains mécontents ont manifesté leur colère en attaquant des bâtiments publics et des véhicules du Gouvernement et de la MINUT et en pillant les entrepôts de riz du Gouvernement et du Programme alimentaire mondial (PAM). Quarante-deux incidents impliquant des dommages matériels et 51 actes incendiaires ont été recensés en février, soit un triplement par rapport à janvier. Deux incidents graves sans lien avec la pénurie de riz ont également eu lieu. Le 17 février, six détenus se sont échappés de la prison de Becora, avant d'être repris pour l'un immédiatement et pour l'autre le 17 juillet. Le 23 février, alors qu'elles intervenaient dans le camp de personnes déplacées près de l'aéroport de Dili, les forces internationales de sécurité ont été attaquées par des résidents du camp, dont deux ont été mortellement blessés dans les échauffourées qui ont suivi.

18. Les 3 et 4 mars, les autorités timoraises ont autorisé une intervention des forces de sécurité internationales dans le district de Manufahi qui avait pour objectif la capture d'Alfredo Reinado et qui a entraîné le décès de cinq des partisans armés du fugitif, lequel a réussi à s'enfuir. Suite à cet incident, des jeunes de plusieurs quartiers de Dili et Ermera ont dressé des barrages routiers à l'aide de pneus enflammés et de blocs de pierres et ont jeté des pierres sur les véhicules internationaux tout au long de la nuit. Pour disperser les bandes de jeunes, la police de la MINUT a dû utiliser parfois des balles en caoutchouc et des gaz lacrymogènes.

La réapparition en public de Reinado dans le district de Manufahi à la mi-juillet a donné lieu à des incidents du même type, qui n'ont pas du tout pris la même ampleur en raison pour partie d'une intervention plus efficace de la police. Depuis la mi-juin, les institutions d'État cherchent à amener le fugitif à comparaître devant les autorités judiciaires en employant des moyens pacifiques afin de préserver la sécurité publique. Après que Reinado eut indiqué par écrit qu'il était prêt à se soumettre à la justice, le Président Ramos-Horta a décidé, le 19 juillet, que toutes les opérations policières et militaires visant à appréhender Reinado cesseraient afin que puisse s'engager un dialogue pour déterminer les conditions de sa reddition avec les armes en sa possession. Une réunion entre le Président et Reinado a eu lieu le 19 août.

19. La police de la MINUT, de concert avec la Police nationale timoraise et les forces de sécurité internationales, a été en mesure d'assurer efficacement la sécurité requise durant le processus électoral, y compris les campagnes des partis politiques, le vote et le décompte des voix. Comme mentionné plus haut, les appels répétés lancés aux parties par mon Représentant spécial quant à la nécessité de la conduite pacifique des activités politiques et de la modération de la rhétorique partisane ont aussi contribué au règlement des divergences avant qu'elles ne dégénèrent dans la rue. Les partis politiques doivent aussi être félicités des efforts qu'ils ont faits pour respecter le Code de conduite et l'Accord sur les partis politiques. Malgré tout, on a observé des agressions et des jets de pierres directement liés aux élections. Durant les derniers jours de la campagne pour le premier tour des élections présidentielles et pour l'élection parlementaire, Dili a été le théâtre d'affrontements et de jets de pierres, en partie parce que plusieurs manifestations organisées dans le cadre de la campagne ont eu lieu simultanément et à proximité, avec souvent des convois de camions allant et revenant des sites en question. Une série d'actes incendiaires perpétrés dans le district d'Ermera entre avril et juin, qui n'étaient pas tous en rapport avec les élections, ont conduit à la destruction d'environ 100 maisons. Le 3 juin, deux fusillades ont fait deux morts dans le district de Viqueque, l'un de ces incidents impliquant un policier de la PNTL présent à une réunion de campagne, qui a été rapidement arrêté puis condamné à six ans d'emprisonnement par le tribunal du district de Baucau le 17 août.

20. Après l'annonce par le Président, le 6 août, de la formation d'un nouveau gouvernement, la situation en matière de sécurité s'est dégradée, particulièrement dans les parties orientales, avec l'éclatement de graves troubles (notamment des affrontements, des incendies criminels, la mise à feu de pneus et des blocages routiers) dans les districts de Baucau et Viqueque et, dans une moindre mesure, à Lautem ainsi qu'à Dili. La fermeture de plusieurs services publics et écoles dans les districts de l'est a aussi été jugée inquiétante. Le 10 août, un convoi de trois véhicules de la MINUT voyageant de Baucau à Viqueque a été victime d'une embuscade de la part d'un groupe qui a bloqué la route près de Fatumaca et a jeté des bombes incendiaires et des pierres sur les véhicules. La police de la MINUT, entendant des coups de feu, a tiré plusieurs rafales pour couvrir les véhicules du convoi et leur permettre de quitter le lieu de l'embuscade. L'un d'entre eux, bloqué, a été incendié, mais il n'y a pas eu de blessés parmi le personnel de l'ONU.

21. Ces flambées de violence, graves mais temporaires, survenues la deuxième quinzaine de février, début mars et, de nouveau, la première quinzaine d'août, viennent rappeler la fragilité de la situation en matière de sécurité. Elles montrent aussi que, malgré le déroulement pacifique des élections et la large acceptation des

résultats, il est encore nécessaire de favoriser une culture de la non-violence et de promouvoir le règlement pacifique des différends.

22. Malgré la plus grande efficacité de la police de la MINUT, la sécurité publique au Timor-Leste est encore confrontée à des enjeux considérables. Si la police de la MINUT et la Police nationale timoraise ont travaillé de façon satisfaisante dans de nombreux districts, de nouvelles améliorations de la collaboration doivent intervenir dans d'autres, en partie en raison de la frustration ressentie par certains policiers de la Police nationale timoraise qui remettent en cause la nécessité de la police de la MINUT au prétexte que la Police nationale timoraise ne s'est pas désintégrée dans les districts comme cela a été le cas à Dili. Les dossiers en attente au bureau de Procureur général et les déficiences du secteur judiciaire ont une incidence négative sur les efforts de la police, à la fois parce que le traitement de certaines affaires criminelles s'en trouve retardé et parce que le sentiment que l'ensemble du système d'état de droit ne fonctionne pas bien tend ainsi à se généraliser. Le déploiement efficace de la MINUT dans l'ensemble du pays masque à certains égards la fragilité de la situation de sécurité. Comme le montrent les violences suscitées par la pénurie de riz, l'opération visant à appréhender Reinado et l'annonce du nouveau gouvernement, des problèmes sécuritaires peuvent éclater à tout moment.

23. La Commission de notables, établie en mai 2006 pour donner suite aux plaintes formulées par les pétitionnaires, membres des forces armées soudanaises qui ont été révoqués (voir S/2007/50, par. 9), a présenté son rapport le 31 janvier 2007. Elle a conclu que le Gouvernement comme le Président avaient tous deux une part de responsabilité pour avoir négligé de prêter dûment attention aux problèmes existants au sein des Forces armées timoraises et a recommandé diverses réformes institutionnelles pour améliorer les relations entre le Premier Ministre, le Ministre de la défense et le commandant des Forces armées timoraises; la création d'un conseil conjoint pour améliorer les relations entre les Forces armées timoraises et la Police nationale timoraise; et l'établissement d'un dialogue « franc et ouvert » entre les pétitionnaires, le Haut Commandant des Forces armées timoraises et le Président. La Commission a aussi recommandé plusieurs mesures de soutien, notamment le paiement des traitements en attente et l'octroi de bourses aux pétitionnaires répondant à certains critères. Cependant, elle a conclu qu'il ne serait pas prudent de réintégrer les pétitionnaires dans les Forces armées timoraises. Les dirigeants timorais s'efforcent d'apporter une réponse aux plaintes des pétitionnaires, ce dossier étant, d'après le Premier Ministre, M. Gusmão, l'une des nouvelles priorités du Gouvernement.

24. La bonne coopération entre les autorités indonésiennes et le Gouvernement du Timor-Leste, renforcée par la présence des officiers de liaison de la MINUT, a contribué à assurer la stabilité de la région frontalière. L'établissement d'une équipe de liaison militaire à Baucau et le détachement d'officiers de liaison auprès des forces de sécurité internationales et des Forces armées timoraises a encore amélioré l'accès de la Mission à des informations sur la sécurité. Les officiers de liaison ont aussi permis d'établir une ligne de communication directe avec les Forces armées timoraises, le Gouvernement ayant déployé des soldats des Forces armées timoraises dans certains lieux pour prendre une plus grande part aux services de sécurité statique.

B. Appui aux institutions de sécurité et renforcement de ces institutions

25. Conformément à l'« Accord sur les activités de police » (voir S/2007/50, par. 33), la police de la MINUT, en partenariat avec le Ministre de l'intérieur et avec l'appui de la Section de la justice transitionnelle et des droits de l'homme de la MINUT, le Bureau de la protection des droits de l'homme et de la justice et des organisations de la société civile, a poursuivi le programme d'enregistrement et de certification pour la Police nationale timoraise. La priorité a été accordée à la Police nationale timoraise de Dili, qui s'est pratiquement désintégréée durant la crise de 2006. Le 20 août, 1 247 des 1 258 officiers de police de la Police nationale timoraise basés à Dili selon les estimations (dont 189 femmes) se sont enregistrés en vue d'une sélection. Sur ces effectifs, 981 (dont 168 femmes) ont été provisoirement certifiés et ont repris du service actif sous la tutelle de la police de la MINUT; 56 (dont 3 femmes) doivent faire l'objet d'une enquête plus approfondie pour vérifier des allégations d'actes criminels ou de violations des droits de l'homme; 76 (pas de femmes), jugés admissibles à l'issue des enquêtes d'intégrité, ont été renvoyés devant le panel d'évaluation pour une décision sur leur aptitude; et 44 (pas de femmes) se sont vu accorder une certification finale après avoir suivi de façon satisfaisante le programme de tutorat de six mois. Dans les cas des membres restants de la Police nationale timoraise basés à Dili, le processus de sélection se poursuit. Dans les districts, 1 804 des 1 949 policiers de la Police nationale timoraise se sont enregistrés et le processus de sélection a commencé. Le 22 avril, la MINUT a contribué à l'organisation d'une session de formation aux droits de l'homme pour les commandants en chef de la Police nationale timoraise, qui a été axée sur le nécessaire renforcement de la responsabilisation au sein du service.

26. Cependant, la Police nationale timoraise reste fragile et un important soutien sera encore requis pour surmonter les nombreuses déficiences institutionnelles, opérationnelles et de capacité, sur lesquelles sera aussi axé le plan de réforme, de restructuration et de renforcement de la police. Le faible taux de certification finale – seulement 44 des premiers 88 policiers ayant suivi le programme de tutorat ont été certifiés – est une indication de la nécessité du maintien du tutorat et d'une supervision étroite par la police de la MINUT. En outre, face à un taux d'échec de 43 % en matière de formation aux armes à feu, il a fallu constituer de plus petits groupes pour que les instructeurs puissent se concentrer sur les problèmes. L'arrestation d'un officier de la Police nationale timoraise au lendemain des échanges de coups de feu du 3 juin à Viqueque et les événements qui se sont produits par la suite dans ce district indiquent que certains officiers de la Police nationale ont sans doute fait montre d'un parti pris politique. Dans deux cas, également, le Ministre de l'intérieur a nommé à des postes de haut niveau des officiers de police sous le coup d'allégations de violations des droits de l'homme et/ou de fautes professionnelles, bien que l'un d'entre eux ait par la suite été blanchi et l'autre suspendu après que mon Représentant spécial eut soulevé la question.

27. Dans le cadre du dispositif de sécurité mis en place par le Forum de coordination trilatérale pour les élections (voir S/2007/50, par. 40), les Forces armées timoraises ont aussi contribué à assurer la sécurité statique dans des installations essentielles à Dili. Les Forces armées timoraises se sont vu aussi confier d'autres tâches limitées en matière de sécurité, comme l'escorte occasionnelle de convois humanitaires. Malgré des règles claires d'engagement

exigeant que la police soit appelée d'abord en cas de menace, la première réaction des Forces armées timoraises a été dans certains cas de tirer des coups de semonce. Mais le commandement des Forces armées timoraises a réagi promptement face aux préoccupations suscitées par ces incidents. Dans le cadre du processus actuel de réforme du secteur de la sécurité, le Gouvernement a indiqué qu'il était déterminé à œuvrer avec la MINUT et l'ensemble de la communauté internationale pour mettre au point des politiques et cadres institutionnels adaptés à une force militaire de temps de paix.

C. Examen d'ensemble du secteur de la sécurité

28. C'est dans le cadre du processus de réforme du secteur que l'on s'attachera à surmonter les enjeux auxquels est confronté le secteur de la sécurité, notamment améliorer les relations entre les forces de sécurité, consolider le cadre juridique, accroître les capacités opérationnelles et renforcer le contrôle civil. Le Groupe de travail mixte sur la réforme du secteur de la sécurité, coprésidé par de hauts représentants du Ministère de la défense, du Ministère de l'intérieur et de la MINUT (voir S/2007/50, par. 38), a continué de se réunir durant la période considérée et trois ateliers ont eu lieu pour examiner différents aspects du secteur. Le premier, tenu le 18 juillet, a été consacré au projet de plan de réforme, restructuration et renforcement de la police (voir plus haut, par 26). Ses résultats seront utilisés par la police de la MINUT et la Police nationale timoraise pour finaliser conjointement le plan. Le deuxième atelier, tenu le 26 juillet, a examiné les plans pour le développement ultérieur des forces de police et militaires et a mis en évidence plusieurs domaines d'interopérabilité. Le troisième, qui a eu lieu le 16 juillet et a réuni le Président, le Premier Ministre et d'autres hauts responsables de la police et de l'armée, a analysé les moyens de faire avancer le processus de réforme du secteur de la sécurité. Les responsables timorais se sont déclarés fermement déterminés à mener à bien ce processus et se sont félicités de l'appui de la MINUT.

IV. Promotion des droits de l'homme et administration de la justice

A. Soutien au suivi, à la promotion et à la protection des droits de l'homme

29. S'il est vrai que le dialogue et la réconciliation sont d'une grande importance pour ce qui est de surmonter la crise de l'an dernier, il est tout aussi important de s'efforcer de faire respecter les droits de l'homme et le système judiciaire. Le Groupe des droits de l'homme et de la justice transitionnelle de la MINUT a continué de suivre la situation des droits de l'homme et d'en rendre compte. La MINUT s'est efforcée de renforcer les capacités des ONG et du Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice. À cette fin, un système de bases des données sur les violations présumées des droits de l'homme, constitué en 2005, a été mis à niveau en juin 2007, et une formation dispensée aux ONG. On a continué aussi à former les membres de la société civile au suivi des droits économiques, sociaux et culturels.

30. Pour renforcer l'état de droit au Timor-Leste, il importera notamment de faire répondre de leurs actes les auteurs des crimes commis en avril et mai 2006, en particulier ceux qui ont été recensés par la Commission spéciale d'enquête indépendante (voir S/2007/50, par. 18 à 24). En février, le Procureur général a clos l'enquête sur les allégations de distribution d'armes formulées à l'encontre de l'ancien Premier Ministre Mari Alkatiri, sans le mettre en accusation faute de preuves. En mai, la Cour d'appel a confirmé les condamnations prononcées par le tribunal de district de Dili à l'encontre de l'ancien Ministre de l'intérieur pour homicide involontaire et distribution d'armes ainsi qu'à l'encontre de deux coaccusés arrêtés pour possession illégale d'une arme à feu (voir S/2007/50, par. 22). En juin, le Bureau du Procureur a clos l'enquête sur les allégations d'infractions à la législation sur les armes formulées à l'encontre de l'ancien commandant de la Police nationale timoraise, Paulo Martins, et de l'ancien député Leandro Isaac. Le 8 août, le tribunal de district de Dili a condamné l'ancien commandant adjoint de la Police nationale timoraise du district de Dili à quatre ans de prison pour possession illégale d'une arme à feu lors de l'attaque lancée les 24 et 25 mai 2006 contre le domicile du commandant des Forces armées timoraises, ainsi que pour vol. Les trois coaccusés ont été condamnés à un an et demi de prison. Le procès de 11 membres des Forces armées et d'un sous-inspecteur de la Police nationale mis en examen pour homicide involontaire suite à l'agression par balles de membres de la police sans armes le 25 mai 2006, au cours de laquelle huit personnes ont trouvé la mort, doit débiter le 18 septembre. Le Bureau du Procureur général mène actuellement des enquêtes sur 13 autres affaires.

31. Malgré ces faits nouveaux, plusieurs facteurs, dont le manque de personnel judiciaire, ont entravé le règlement rapide d'autres affaires recensées par la Commission spéciale d'enquête. Dans le cadre du programme de justice du PNUD, deux procureurs internationaux expérimentés ont été nommés par le Procureur général pour instruire ces affaires. Par ailleurs, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme finance le recrutement d'un procureur international qui aidera le Bureau du Procureur général à mettre en œuvre les recommandations de la Commission spéciale d'enquête indépendante. Le PNUD est en quête de contributions afin de financer le recrutement de personnel judiciaire supplémentaire qui mènera à bien les enquêtes et les poursuites, ce qui demande un budget estimé à 9 millions de dollars.

32. Plusieurs facteurs, parmi lesquels figurent des divergences en ce qui concerne l'interprétation des procédures juridiques actuelles et des difficultés de communication entre la police et les acteurs judiciaires, semblent avoir ralenti en général les enquêtes menées sur les infractions. Malgré ces problèmes, le pourcentage de détenus relâchés sans inculpation, qui était de 71 % en février 2007, est tombé à 3 % à peine en juin 2007.

33. La MINUT craignait que la protection des droits de l'homme ne soit gravement compromise si la loi sur la vérité et les mesures de clémence accordées pour diverses infractions que le Parlement a adoptée le 4 juin était promulguée par le Président. À la mi-août, la Cour d'appel n'avait toujours pas statué sur la demande que le Président Ramos-Horta lui avait adressée le 4 juillet pour qu'elle examine la constitutionnalité de la loi. Si cette loi était promulguée, il faudrait arrêter un certain nombre d'enquêtes policières et judiciaires en cours portant sur une série de crimes commis entre le 20 avril 2006 et le 30 avril 2007. La MINUT a

dit à plusieurs reprises aux dirigeants timorais qu'il fallait absolument que les auteurs des crimes commis durant la crise de 2006 répondent de leurs actes.

34. La MINUT continue d'accorder une priorité élevée à la politique de tolérance zéro de l'exploitation et des abus sexuels. Le groupe de la déontologie et de la discipline de la Mission assure à tout le personnel des Nations Unies une formation à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels. Un module sur le harcèlement sur le lieu de travail, y compris le harcèlement sexuel, a été inclus dans le programme d'initiation du personnel nouvellement nommé. Au cours de la période à l'examen, huit allégations d'exploitation et d'abus sexuels ont été signalées; trois d'entre elles se sont révélées sans fondement, trois font l'objet d'enquêtes préliminaires, l'une d'entre elles fait l'objet d'une enquête menée par le Bureau des services de contrôle interne et une autre a donné lieu à des mesures disciplinaires.

B. Appui au renforcement des capacités et du système judiciaire

35. Le 21 juin 2007, à l'issue d'une formation de 18 mois, 27 juges, procureurs et avocats de service public de défense pénale timorais, sortis diplômés du Centre de formation judiciaire, financé par le programme de justice du PNUD, sont entrés en fonctions. Ils continueront à bénéficier de conseils de 14 conseillers du PNUD dans l'exercice de leurs fonctions. Quinze autres juristes ont commencé en janvier 2007 dans le Centre de formation judiciaire des études qu'ils achèveront à la fin de l'année 2007. À l'avenir, les diplômés en droit de l'Université nationale du Timor-Leste, grâce à un soutien du Portugal, pourront suivre les cours du Centre. En outre, le PNUD offrira une formation spécialisée aux juges, il tiendra les magistrats au courant des nouvelles lois et offrira une formation aux greffiers des tribunaux. Toutefois, malgré ces progrès remarquables, il y a de fortes chances que le système judiciaire doive encore compter pendant un certain temps sur des juges et des procureurs internationaux, en particulier aux niveaux élevés de la hiérarchie, ainsi que sur des programmes internationaux d'encadrement.

36. Le Groupe des droits de l'homme et de la justice transitionnelle de la MINUT a continué d'aider le Bureau du Médiateur à développer ses capacités de principale institution nationale chargée des droits de l'homme. Au début de l'année, le PNUD et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont mis en œuvre un projet commun de renforcement des capacités avec le Bureau du Médiateur, qui a déjà permis d'assurer au personnel et aux ONG partenaires une formation sur les principes des droits de l'homme, les droits de l'homme et le suivi des élections et l'éducation civique. Ce projet vient en appoint de ce qu'a déjà fait le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) afin de renforcer les moyens dont dispose le Bureau du Médiateur pour suivre la situation des droits de l'homme des personnes déplacées. À la mi-juin, le Bureau du Médiateur avait été saisi de 66 cas de violations présumées des droits de l'homme. Seize de ces cas ont été clos pour des raisons d'ordre légal (notamment parce que le Bureau n'avait pas compétence pour connaître de ces affaires) et 23 ont été présentés aux autorités compétentes assortis de recommandations. En outre, le Bureau a soumis 12 cas présumés d'abus de pouvoir à la Police nationale en juillet.

37. La MINUT a fini de reconstituer les dossiers de l'ancien Groupe des infractions graves qui avaient été partiellement détruits lors des violences de mai 2006 et a formé l'équipe chargée d'enquêter sur les infractions graves. Cette équipe

aidera le Procureur général à mener à bien les enquêtes commencées par l'ancien Groupe des infractions graves. Un accord sur les règles de fonctionnement de l'Équipe et sur l'accès aux archives et aux bases de données de l'ancien Groupe des infractions graves est actuellement négocié avec le Procureur général.

38. En ce qui concerne le système carcéral, il reste des problèmes. Depuis les deux évasions de la prison de Becora qui se sont produites le 30 août 2006 (voir S/2007/50, par. 10) et le 17 février 2007, la situation a peu progressé bien que l'on ait recommandé que des commissions d'enquête mises sur pied par le Ministère de la justice prennent des mesures de suivi. Aucune stratégie n'a encore été mise en place pour le système pénitentiaire, les procédures appliquées sont ponctuelles pour la plupart, et les structures d'administration et de gestion sont déficientes ou inexistantes. Le programme de justice du PNUD a récemment mis sur pied une composante qui se consacre à l'administration pénitentiaire. Celle-ci a élaboré un plan de travail qui a été soumis au Gouvernement et qui devrait permettre de régler les problèmes immédiats. Par ailleurs, la MINUT, le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies collaborent afin de présenter au Ministre de la justice un plan stratégique visant le développement à long terme du système pénitentiaire.

39. Les droits des enfants et des femmes ainsi que la violence sexiste demeurent de graves sujets de préoccupation. Une section de l'appui à l'administration de la justice créée au sein de la MINUT est constituée de spécialistes des questions de parité, de la justice pour mineurs et des questions pénitentiaires. En concertation avec les autorités timoraises, elle se consacrera dans un premier temps à une étude indépendante du secteur de la justice. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), UNIFEM et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont continué d'apporter leur appui au Bureau du Premier Ministre pour la promotion de l'égalité pour l'élaboration de lois et de politiques, le renforcement des capacités et les activités de sensibilisation menées relativement aux questions touchant les femmes et les enfants, notamment la violence familiale et la protection de l'enfance. En concertation avec le Groupe des personnes vulnérables de la Police nationale, ils ont également aidé le Ministère du travail et de la réinsertion communautaire ainsi que le Ministère de la santé à développer les services offerts aux victimes de mauvais traitements ou de violence sexiste. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) apporte un appui au Groupe de travail interinstitutions contre la traite des êtres humains que préside le Ministère des affaires étrangères et de la coopération.

V. Assistance pour la mise en œuvre du « pacte », la gouvernance démocratique, le développement socioéconomique et l'aide humanitaire

A. Mesures visant à faciliter la mise en œuvre du « pacte »

40. Le « pacte » entre le Timor-Leste et la communauté internationale permettra d'avoir un dispositif cohérent couvrant les besoins les plus urgents du pays. Les participants à la première réunion de haut niveau, tenue dans le cadre du pacte le 6 février, entre le Gouvernement et la communauté internationale, sont convenus de six domaines prioritaires tenant à la crise : la sûreté/sécurité publique; la tenue d'élections; le renforcement du secteur public (surtout la mise en valeur des

ressources humaines), la décentralisation et l'amélioration de l'exécution du budget; l'emploi des jeunes et la formation professionnelle; le renforcement de l'appareil judiciaire; la réinsertion sociale des personnes déplacées, l'aide humanitaire, le dialogue et la réconciliation, la guérison des traumatismes sociaux et le soutien aux groupes vulnérables. Six ateliers organisés à la fin du mois de mai et réunissant toutes les parties prenantes ont défini les stratégies et les activités qui devront être menées au titre du dispositif biennal du pacte. Les pouvoirs publics ont largement pris en main le processus de mise en œuvre du pacte, et des représentants de la société civile ont été invités à faire partie du secrétariat du pacte, avec le concours de la MINUT et de la Banque mondiale, ce qui devrait garantir leur participation à ce processus.

B. Amélioration de la gouvernance démocratique

41. La MINUT a continué de conseiller le Gouvernement sur les principales questions de gouvernance, notamment sur l'équilibre des pouvoirs entre les organes de la souveraineté, la nécessité d'avoir une véritable opposition parlementaire, la décentralisation et la gouvernance locale et le processus électoral. Par ailleurs, le PNUD et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies ainsi que des partenaires de développement ont des projets bien établis visant la gouvernance. En collaboration avec l'Union interparlementaire, le PNUD a établi un programme d'orientation à l'intention des nouveaux parlementaires. Les conseillers du PNUD ont également offert un programme de mentorat et une formation en cours d'emploi au personnel du secrétariat du Parlement, notamment dans les domaines de l'administration et de l'appui aux commissions parlementaires. Le processus de décentralisation a été appuyé par le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), secondés par des assemblées locales pilotes dans quatre districts, à qui ont été fournis matériel et appui technique. Le Bureau du Premier Ministre pour la promotion de l'égalité, avec le concours d'UNIFEM, a soutenu des initiatives de dialogue auxquelles 727 femmes ont participé, qui avaient pour but de renforcer les contacts entre les dirigeants et les structures de soutien communautaire aux femmes assumant des fonctions de direction. Le PNUD a également aidé le Ministère de l'administration nationale à mettre au point son système informatisé de gestion du personnel; la première étape du développement doit s'achever à la fin du mois d'août 2007.

C. Développement socioéconomique

42. La pauvreté reste l'une des principales causes d'instabilité au Timor-Leste. Les 2 et 3 février, le Gouvernement, grâce à un soutien du PNUD et du Gouvernement norvégien, a accueilli une conférence dont le thème était « La justice pour les pauvres : passons à l'action ». Cette conférence a débouché sur la création d'une Commission présidentielle pour la réduction de la pauvreté. En concertation avec le Bureau du Premier Ministre, le PNUD a formulé un ensemble de réformes fiscales qui sera particulièrement favorable aux pauvres. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), le FNUAP et l'UNICEF ont aidé à mettre au point un ensemble de services de base pour les soins de santé primaires et les soins hospitaliers, dans le cadre du plan stratégique national pour le secteur sanitaire. Le Fonds pétrolier du Timor-Leste est une source de revenus considérable pour le Gouvernement, auquel il

rapporte actuellement plus de 100 millions de dollars par mois en moyenne. Toutefois la capacité insuffisante du Gouvernement en matière d'exécution du budget nuit à l'efficacité de l'action contre la pauvreté et le chômage. Les partenaires du système des Nations Unies, y compris les institutions financières internationales, de même que l'Agence australienne pour le développement international, s'efforcent donc d'aider le Gouvernement à améliorer ses capacités d'exécution efficace du budget.

43. Le chômage des jeunes, en particulier à Dili, reste aussi une cause majeure d'instabilité. Le PNUD et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont entrepris de créer des emplois à court terme, y compris dans les zones rurales. Plus de 16 300 jeunes de tous les districts se sont inscrits pour bénéficier de cette initiative. L'OIT, avec le concours de la Banque mondiale, du PNUD et d'ONG internationales, a également réalisé une analyse des difficultés d'emploi auxquelles se heurtent les jeunes, qui présentera un intérêt pour le Plan d'action national pour l'emploi des jeunes que le Gouvernement élabore actuellement. Le HCR, en coopération avec une ONG timoraise, a conçu plusieurs projets d'intérêt collectif au service de la paix qui ont permis de former des jeunes et des membres de gangs aux techniques non violentes, à Dili et dans la région.

D. Aide humanitaire

44. La situation humanitaire reste difficile. Une partie variable, bien que considérable de la population – 100 000 personnes environ (dont 49 000 femmes et filles) – est longtemps restée déplacée et a mené une existence précaire dans des camps ou avec des familles d'accueil. Dans l'ensemble, l'intervention humanitaire sous la direction du Ministère du travail et de la réinsertion communautaire s'est bien déroulée; aucune épidémie ne s'est déclarée, les fournitures ne sont pas venues à manquer pendant la première moitié de l'année 2007, grâce en partie à l'appui des donateurs bilatéraux et à la mobilisation des ressources du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires de l'ONU. Après de nombreux appels lancés par le Gouvernement et des offres d'appui, quelques familles sont allées vivre dans des logements temporaires. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a distribué plus de 9 000 tonnes d'aliments, essentiellement aux personnes déplacées. D'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies, dont l'UNICEF par le biais de son Programme de santé maternelle et infantile, et le FNUAP, sont venus en aide aux femmes et aux enfants déplacés. Un appel global a été lancé le 17 janvier pour le Timor-Leste pour la période de janvier à juin 2007; en juillet le montant en a été relevé de 17,9 millions de dollars afin de financer l'intervention humanitaire jusqu'à décembre 2007.

45. Les districts de l'ouest du Timor-Leste ont été infestés en mars par des criquets pèlerins qui ont causé de graves pertes de maïs et de riz. Le déblocage rapide de fonds du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (1 090 993 dollars) a permis à la FAO de pulvériser manuellement et par hélicoptère une surface d'environ 3 000 hectares et de maîtriser ainsi l'invasion. Les autorités indonésiennes ayant apporté leur collaboration au Timor-Leste, il a été plus facile d'intervenir des deux côtés de la frontière.

VI. Ajustements recommandés au mandat et aux effectifs de la Mission

46. À l'exception de l'assistance électorale, je n'envisage pas de modification au mandat en vigueur. La situation de la sécurité à Timor-Leste s'est globalement améliorée au cours de la période examinée, mais elle reste instable et sujette à des flambées de violence, comme les troubles graves qui ont suivi l'annonce du nouveau gouvernement le 6 août. Des policiers sélectionnés et certifiés de la Police nationale timoraise prennent de plus en plus de responsabilités aux côtés de leurs homologues de la MINUT, mais la Police nationale a encore besoin d'une formation importante et d'un développement institutionnel plus poussé. Lorsqu'il y a eu des recrudescences soudaines d'incidents de sécurité, comme en août, ce sont les policiers de la MINUT, en particulier les unités constituées, qui ont été le plus efficaces, intervenant rapidement pour rétablir l'ordre. C'est pourquoi je recommande instamment de maintenir quatre des cinq unités de police constituées de la MINUT au moins jusqu'à la fin du mandat en cours, compte tenu de la présence maintenue des forces de sécurité internationales.

47. Entre-temps, les activités liées aux élections ont été menées à bien, et l'unité de police constituée supplémentaire (80 policiers), déployée pour apporter son appui pendant la période électorale, sera rapatriée le 10 octobre. Dans la période à venir, la police de la MINUT s'occupera surtout de programmes et d'activités servant la réforme de la Police nationale, sa restructuration et sa reconstitution. La transition qui mènera la police de la MINUT du maintien de l'ordre à un rôle de stricte surveillance et d'observation se fera par étapes en fonction du programme d'inscription et de certification de la Police nationale, comme prévu dans l'Accord sur le rétablissement et le maintien de la sécurité publique. À Dili, compte tenu du nombre de policiers certifiés à titre provisoire et du taux de certification définitive, on s'attend à voir jusqu'à 100 policiers obtenir chaque mois à compter d'août une certification définitive. À ce rythme, il faudra environ 10 mois (jusqu'en mai 2008) pour délivrer une certification définitive aux policiers de la Police nationale timoraise à Dili.

48. Pour les 1 804 hommes enregistrés à la Police nationale dans les 12 districts autres que Dili, les cours menant à la certification provisoire ont commencé en août 2007. Ces cours pouvant accueillir jusqu'à 300 policiers par mois, on envisage que le dernier groupe de policiers des districts pourrait se voir délivrer la certification provisoire à la fin de janvier 2008. Les policiers du premier de ces groupes devenant candidats à la certification définitive d'ici à février 2008, et le dernier d'ici à août 2008, on estime que jusqu'à 240 policiers par mois pourraient obtenir la certification définitive à compter de février 2008. On s'attend à ce que le taux de certification définitive des candidats soit meilleur dans les districts qu'à Dili, de sorte que tous les policiers de district pourraient avoir obtenu la certification définitive dès septembre 2008.

49. Il est possible qu'on puisse procéder au premier transfert de responsabilité des opérations de police à un district ou une unité de la Police nationale dès mars 2008, mais cela dépendra de trois facteurs : 1) il faudra que le programme d'enregistrement et de certification ait été achevé pour les hommes de ce district ou de cette unité; 2) il faudra que les chiffres de référence et les cibles de résultats du plan de réforme, de restructuration et de renforcement de la PNTL aient été atteints; et 3) il faudra que la situation générale de l'ordre public dans le pays s'y prête. Il y

aura donc lieu de réfléchir de près, pour ce transfert, aux priorités et à l'ordre chronologique à respecter. La police de la MINUT conservant la responsabilité du maintien de l'ordre jusqu'au moment où la Police nationale aura été entièrement reconstituée, je recommande de maintenir les effectifs actuels (sauf pour ce qui est de l'unité constituée de 80 hommes mentionnée plus haut au paragraphe 47) au moins jusqu'à la fin du mandat en cours.

50. La situation à la frontière ayant été stable, les officiers de liaison de la MINUT ont pu se consacrer plus à la liaison avec les forces internationales de sécurité et les Forces armées timoraises. Cette liaison a été utile, permettant à la MINUT d'échanger des informations, de coordonner des activités et de conseiller mon Représentant spécial sur les questions militaires. Je recommande donc de maintenir le nombre actuel d'officiers de liaison.

51. De nombreux membres du personnel électoral de la MINUT ont collaboré étroitement avec des responsables timorais au cours de la période considérée. La plupart ont quitté la Mission une fois mené à bien le processus électoral de 2007, mais le Secrétariat technique de l'administration électorale et la Commission électorale nationale sont de bien jeunes entités à qui il serait utile de bénéficier encore de conseils et d'appui. Une petite équipe de conseillers électoraux (10 personnes au maximum) sera maintenue pour cela au sein de la MINUT. Par ailleurs, des élections locales (442 chefs de village et 442 conseils de village à élire) devant avoir lieu à la fin de 2008, il pourrait y avoir lieu de prévoir une aide supplémentaire si le Gouvernement la demande.

52. Les bureaux régionaux de la MINUT des districts de Baucau, Bobonaro, Covalima et Oecussi ont fonctionné de manière satisfaisante avant, pendant et après les élections. Les spécialistes des élections et les fonctionnaires de l'information ont mené des activités d'éducation des électeurs et de vulgarisation, allant jusque dans les villages éloignés, et ont fait en sorte d'informer pleinement le public du processus électoral. Les fonctionnaires régionaux de l'information ont poursuivi leur action de renforcement des capacités des médias basés dans les districts. Les spécialistes régionaux des questions politiques ont joué un rôle crucial, rendant compte de l'évolution de la situation politique et sécuritaire dans les districts, assurant de bons offices auprès des autorités locales, des partis politiques et de la société civile, et par ailleurs donnant des conseils à la police de la MINUT. Les spécialistes régionaux des droits de l'homme ont rendu compte de la situation des droits de l'homme et mené d'autres activités dans ce domaine dans des régions où les organisations de la société civile menant ce type d'activités étaient rares. Ces spécialistes demeurent d'autant plus nécessaires que le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice n'a pas encore créé d'antennes régionales. Il est donc recommandé de maintenir les quatre bureaux régionaux de la MINUT, avec les mêmes effectifs, jusqu'à la fin du mandat en cours.

VII. Aspects financiers

53. Par sa résolution 61/249 C du 29 juin 2007, l'Assemblée générale a ouvert, pour le fonctionnement de la MINUT du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, un crédit d'un montant s'élevant à 160 589 900 dollars. Les montants supplémentaires nécessités par ma recommandation figurant au paragraphe 46 du présent rapport, concernant le maintien de quatre unités de police constituées jusqu'à la fin du

mandat en cours, seraient absorbés dans le budget approuvé de la Mission, et il en serait rendu compte à l'Assemblée générale dans le contexte du rapport sur l'exécution du budget de la MINUT de l'exercice 2007-2008. Au 30 avril 2007, le montant total des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUT s'élevait à 63,3 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à la même date à 2 074 600 dollars. En fonction des fonds disponibles au Compte spécial de la MINUT, le remboursement des sommes dues au titre des unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 mai 2007.

VIII. Observations

54. Le fait que les élections présidentielles et parlementaires aient pu être menées à bien indique que les efforts visant à surmonter la crise de 2006 portent leurs fruits. Il faut louer les dirigeants du pays d'avoir obtenu ces progrès par leur action conjointe et d'avoir accepté d'engager un dialogue authentique en vue de la réconciliation. Le peuple timorais a montré une fois encore qu'il croit fermement que les processus démocratiques lui permettront de dépasser ses divisions internes. La cérémonie au cours de laquelle le Président du Parlement, Francisco « Lu-Olo » Guterres, a fait prêter serment au Président nouvellement élu, José Ramos-Horta, dont il avait été le rival aux élections présidentielles, a été un symbole fort de la réconciliation politique. Mais la manière dont a été constitué le nouveau gouvernement et les troubles violents qui en ont suivi la formation montrent que les divisions n'ont pas encore été toutes surmontées. Pour que le Timor-Leste se fasse stable et prospère, il sera indispensable de poursuivre les efforts afin de renforcer une culture de démocratie véritablement ouverte à tous, basée sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme. La première année du mandat du Parlement, du Gouvernement et du Président nouvellement entrés en fonctions leur donnera l'occasion de travailler en partenariat avec l'opposition politique, la société civile et la communauté internationale pour répondre aux besoins de la population et en rendre convenablement compte.

55. Il ne saurait y avoir de réconciliation durable sans justice, et il est crucial de ne pas laisser s'instaurer au Timor-Leste une culture d'impunité. Toutes les recommandations avancées dans le rapport de la Commission spéciale d'enquête devraient être appliquées sans retard, y compris par les filières judiciaires officielles. Il y a eu des progrès, mais il faudra encore d'autres mesures, telles que l'adoption d'une loi sur la protection des témoins et la dotation en effectifs suffisants du Bureau du Procureur général. Plus généralement, les insuffisances du système judiciaire entament la confiance du public dans les autres institutions chargées de l'ordre, notamment la police. La prestation de serment récente de 27 juges, procureurs et avocats de service public de défense pénale est un pas en avant pour le renforcement des capacités du système judiciaire timorais. La MINUT, avec les autres partenaires internationaux, continuera à soutenir le secteur judiciaire, de même que les autres efforts visant à renforcer les droits de l'homme et l'état de droit. Mais les besoins de ce secteur sont importants. J'incite les partenaires bilatéraux à apporter leur aide sous forme de financement supplémentaire au PNUD afin

qu'il puisse assurer l'appui voulu pour que les recommandations de la Commission d'enquête soient suivies d'effet.

56. Dans le secteur de la sécurité, la sélection des membres de la Police nationale timoraise et sa réforme, sa restructuration et sa reconstitution offriront une base solide pour la reconstitution des services de police. C'est toutefois une institution qui reste encore fragile, et sujette à politisation, ce qui risquerait de compromettre le développement des institutions. Le Ministère de l'intérieur, le commandement de la police et les policiers doivent persister dans leur volonté de travailler ensemble et en partenariat avec la MINUT pour garantir l'intégrité à long terme de la Police nationale comme service neutre attaché à protéger les intérêts de tous les Timorais. Les Forces armées timoraises se heurtent elles aussi à certaines de ces difficultés – dispositif institutionnel, capacités opérationnelles, coordination interinstitutions. Comme je l'ai dit dans mes rapports précédents, je tiens à encourager vivement les autorités timoraises à adopter une approche holistique à l'égard de la réforme du secteur de la sécurité (voir S/2006/628, par. 62 et S/2007/50, par. 38).

57. Les tâches humanitaires découlant de la longue crise des personnes déplacées demeurent ardues. Il n'existe pas de solution à court terme à la situation des déplacés, dont le règlement, à terme, est toujours aussi fortement tributaire de la stabilité politique prolongée et du dialogue, d'un climat favorable à la réforme des institutions et de la législation, des possibilités de développement, et de l'ordre public. Aucune solution durable ne pourra être trouvée si on ne se préoccupe pas de ces problèmes, y compris en y sensibilisant convenablement le public. Tout le monde s'accorde à considérer qu'il faut orienter les politiques de manière à remplacer dans le pays la mentalité d'assisté par une culture de responsabilisation nationale, et l'aide d'urgence par le relèvement et le développement.

58. Comme il était dit plus haut, pour la durée restante de son mandat, la Mission, qui jusque-là s'occupait de maintenir l'ordre, axera plus ses activités sur l'appui à la réforme, la restructuration et la reconstitution de la police, compte tenu de la situation de l'ordre public. Cet appui s'inscrira dans le contexte plus large de la réforme du secteur de la sécurité, qui restera une des priorités de la MINUT. Entre-temps, la police de la MINUT restera responsable du maintien de la sécurité publique, ce qui obligera à garder pour le moment dans le pays quatre unités de police constituées. Les forces internationales de sécurité ont elles aussi joué un rôle irremplaçable pour la sécurité, notamment par l'appui apporté à la MINUT. Les officiers de liaison de la MINUT, dont le concours a permis la stabilité de la situation à la frontière, s'occuperont plus de la liaison avec les forces internationales de sécurité et les Forces armées timoraises. La Mission s'appuiera sur un petit nombre de conseillers électoraux pour continuer son aide au Secrétariat technique de l'administration électorale et à la Commission électorale nationale. Afin de renforcer les progrès obtenus pendant la période considérée, les chefs de la MINUT poursuivront leur action de bons offices soutenant les dirigeants du Timor-Leste pendant l'étape critique actuelle, où le Parlement et le Gouvernement nouvellement entrés en fonctions auront bien des difficultés à surmonter.

59. Malgré les poussées de tension récentes, les progrès accomplis jusqu'à présent dans le pays sont considérables, puisqu'il a avancé le dialogue et la réconciliation, accepté fermement les processus électoraux comme forme appropriée de compétition politique constructive, démontré que la population avait foi dans ces processus et accru son respect des institutions de l'état de droit. Ces progrès étayeront incontestablement les efforts visant à renforcer les fondements démocratiques du pays et à faire en sorte que l'ensemble du peuple timorais connaisse un avenir de paix – ce qui, naturellement, dépendra aussi de sa volonté persévérante comme de l'aide de la communauté internationale.

60. En conclusion, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Atul Khare, d'avoir dirigé la MINUT durant cette période de grande instabilité et à féliciter tous les hommes et les femmes de la MINUT et de l'équipe de pays des Nations Unies de leur dévouement et de leurs efforts persévérants au service de la paix et de la stabilité au Timor-Leste.
